Ministère
des Affaires municipales,
des Régions
et de l'Occupation
du territoire

Québec

Gouvernement du Québec
Cabinet du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
et ministre responsable des régions de la Chaudière-Appalaches
et du Centre-du-Québec

Québec, le 14 avril 2010

Madame Anik Montminy
Directrice de cabinet
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1er étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice de cabinet,

À la suite du dépôt de la pétition présentée par le député de Berthier, je vous fais parvenir la réponse du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard.

Veuillez agréer, Madame la Directrice de cabinet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Manon Lecours
Directrice du cabinet

p.j. Pétition

Bureau de la circonscription
Édifice Place-309, bureau 200
309, boulevard Frontenac Ouest
Thetford Mines (Québec) G6G 6K2
Téléphone : 418 332-3444
Télécopieur : 418 332-3445

Québec
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2050
Télécopieur : 418 643-1795
Courriel : ministre@mamrot.gouv.qc.ca
www.mamrot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 514 873-2622
Télécopieur : 514 873-2620

Gouvernement du Québec
Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre responsable des régions de la Chaudière-Appalaches et du Centre-du-Québec

Québec, le 14 avril 2010

Monsieur Jacques P. Dupuis
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1er étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition déposée à l'Assemblée nationale, le 23 mars dernier par le député de Berthier, relativement à l'augmentation salariale du maire de la Paroisse de Saint-Barthélemy.

Les signataires demandent à l'Assemblée nationale qu'elle rappelle à l'ordre les élus municipaux de Saint-Barthélemy et qu'elle exige du gouvernement qu'il intervienne afin de s'assurer de la tenue d'un référendum portant sur l'augmentation du salaire du maire.

Il n'appartient pas au Ministère d'apprécier le bien-fondé d'une telle décision, mais plutôt d'analyser le cadre légal dans lequel cette décision a été prise. À ce chapitre, nous constatons qu'elle est en conformité avec la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (art. 2, 4, 12 à 16 et 21). Concernant la demande de référendum, nous vous référons à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, notamment à l'article 517 traitant des référendums consultatifs. Il y est noté que c'est le conseil municipal qui décide de la pertinence de soumettre une question à l'ensemble des personnes habiles à voter.

...2

Québec
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2050
Télécopieur : 418 643-1795
Courriel : ministre@mamrot.gouv.qc.ca
www.mamrot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 514 873-2622
Télécopieur : 514 873-2620

Bureau de la circonscription
Édifice Place-309, bureau 200
309, boulevard Frontenac Ouest
Thetford Mines (Québec) G6G 6K2
Téléphone : 418 332-3444
Télécopieur : 418 332-3445

Donc, le Ministère n'interviendra pas dans ce dossier, car il s'agit de questions de compétences municipales liées à l'exercice de la vie démocratique de cette municipalité.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le ministre,

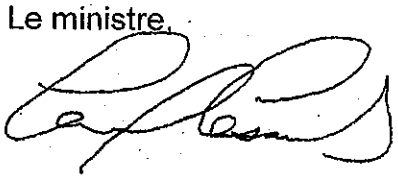

LAURENT LESSARD